

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 25 MAI 2021

En visioconférence

à 9h30

Etaient présents : Eddy Khaldi, Jean-Claude Coeugnet, Marie-France Contant, Martine Deldem, Chantal Detrez, Patrick Devos, Philippe Foltier, Philippe Gallier, Martine Gaudin-Quirion, Catherine Haensler, Camille Hybois, Michel Lafont, Catherine Le Guen, Frédéric Masson, Robert Piquet, Bernard Racanière, Françoise Riss, Dominique Roblot, Mireille Sabattier, Nicole Tavarès, Brigitte Vaugne, Christian Vignaud.

Jean-Pierre Bonin : auditeur.

Absents excusés : Jacques Manceau, Edith Semerdjian.

1/ Adoptions des relevés des Conseils fédéraux :

-**Conseil fédéral n°1 du 25 mars 2021** : juste une modification apportée dans une phrase, (cf document)

Une lettre recommandée sera envoyée à Jean-Paul Mathieu afin qu'il règle la somme due.

Le relevé des décisions est adopté. Une seule **abstention** : Dominique Roblot.

-**Conseil fédéral n°2 du 25 mars 2021** : Le relevé des décisions est adopté. Une seule **abstention** : Dominique Roblot.

2/ Vote de l'ordre du jour du Conseil fédéral :

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité.**

3/ Inscriptions de questions diverses :

Une seule présentée par Brigitte Vaugne sur les **cotisations des membres de son Union ayant des difficultés financières. Quelles mesures de solidarité ?** Cette question est à régler localement La gestion dépend de l'Union.

4/ Activité depuis le 25 mars :

Les Assemblées générales des Unions de l'Ain, de la Nièvre se sont tenues en visioconférence ainsi qu'une multitude d'autres réunions. **Le rapport 2020 du Collectif laïque national existe en numérique et la version papier est disponible à la Fédération.**

5/ Actions fédérales :

-**Enquête « Climat, violence, citoyenneté dans les écoles primaires » :**

Elle est diffusée sur le **site de la Fédération**, dans La **Lettre du DDEN n° 195 du 15 mai**, dans « **le Délégué** » n° **267** à paraître, pour des **réponses attendues pour le 6 juillet**. L'Autonome de solidarité, le SIEN, les syndicats enseignants en relayeront aussi la diffusion. Le questionnaire est destiné à toutes les Directrices et Directeurs des écoles des départements. Le travail de dépouillement et d'analyse devrait se faire pendant les congés scolaires. **Une synthèse nationale et des synthèses départementales** seront diffusées auprès des Unions afin de valider notre reconnaissance auprès des institutions à la rentrée de septembre.

-**Ecoles fleuries :**

La circulaire n°17/2021 précise les **modalités** de déroulement du concours des Ecoles fleuries. Cette année, scolaire 2020/2021, il n'y pas de concours national et compte-tenu de la situation sanitaire, la remise des prix aura lieu uniquement dans les **départements**.

En ce qui concerne l'année scolaire 2021-2022, le concours national reprendra avec des **documents** modifiés ainsi que **le livret**. Ces documents seront transmis aux écoles avant la fin de cette année scolaire.

-Se construire Citoyen :

Pour les écoles qui avaient un dossier en cours en 2020-2021, les récompenses seront remises par **les départements**.

En ce qui concerne l'année scolaire 2021-2022, le calendrier sera édité en septembre, après le Conseil fédéral, pour une remise des prix à programmer en juin 2022 à l'amphithéâtre de la MGEN à Paris.

Les **livrets** des 2 concours vont être remis à jour et figureront sur **le site de la Fédération**.

Les documents concernant l'enquête et les concours seront envoyés en juin dans les écoles.

6/ Congrès à Obernai :

Les contacts sont déjà pris avec VVF, confirmation à venir courant août, avec mesures sanitaires à prévoir (tests PCR ?, vaccins ?) à évoquer lors de la préinscription à partir de mi-juillet. Il est demandé une jauge d'environ 150 personnes. Voir aussi si possibilité, pour ceux qui ne peuvent se déplacer, de suivre certaines parties du Congrès en visioconférence.

-Participants au Congrès :

Il faudra prévoir : **un seul représentant par Union** (avec cependant les **mandats habituels**) les membres du **Conseil fédéral** (si un CF est à la fois Président de son Union : une seule personne), les **candidats** se présentant ou se représentant au CF, les **Vérificateurs aux Comptes**, quelques **Membres d'honneur**, des **organiseurs des 3 départements concordataires**.

Arrivée des participants le **jeudi 18 novembre en fin d'après-midi** afin de débiter le Congrès le vendredi 19 au matin. Il devrait se terminer après le repas de midi du **dimanche 21 novembre**. Il n'y aura pas de sortie touristique.

Adoption des membres du Conseil fédéral : une seule **abstention** : Dominique Roblot.

Une **plaquette** d'une centaine de pages, rédigée par Jean-Marie Gillig : « Des délégués cantonaux aux DDEN » sera diffusée au Congrès et servira pour la **table ronde**.

« **Le Délégué** » n°268 de septembre sera consacré en grande partie au Congrès.

-Candidatures au Conseil fédéral :

Les membres renouvelables du Conseil fédéral ont été sollicités, par circulaire interne, à répondre rapidement, afin de prévoir le nombre de postes à pourvoir au Congrès et de lancer rapidement, toujours par circulaire, l'appel à **candidature avec le nombre de postes à pourvoir**.

Rappel des trois conditions pour qu'une candidature puisse être retenue : **choix individuel**, mais celle-ci doit être **obligatoirement présentée par l'Union** et ensuite **validée par le Conseil fédéral**.

Rappel : L'Union doit comprendre au moins 50 membres pour présenter un candidat. L'article 12 du règlement intérieur stipule pour les candidats renouvelables : « ...avoir assisté à au moins la moitié des réunions du Conseil Fédéral (sauf excuses acceptées par le Conseil Fédéral) ».

-Rapport d'activité :

Ce rapport d'activité qui couvrira la dernière période quadriennale sera rédigé par Edith Semerdjian puis soumis aux Conseillers fédéraux pour être mis au vote lors du prochain Conseil fédéral de fin juin. Il figurera ensuite dans « **Le Délégué** » de septembre.

7/Laïcité :

Deux collectifs auxquels nous appartenons : Le **CNAL** créé en 1953 (il y a 68 ans) et le **Collectif Laïque National** créé en 2011.

La Fédération des DDEN a souhaité participer avec toutes les organisations du Collectif Laïque National aux **Etats généraux de la laïcité**, contrairement à d'autres associations du CNAL.

La Fédération des DDEN ne se positionne pas pour ou contre certaines religions mais **indépendamment de toute religion** (cf. loi de 1905). Elle souhaite préserver à l'école la liberté de conscience de tous ceux qui y participent et privilégier celle de l'**accompagné** et non celle de l'accompagnant dans les sorties scolaires conformément avec notre motion très largement adoptée au Congrès de Rennes. Les DDEN restent opposés au **financement des écoles privées par l'Etat** quel que soit leur statut.

Ils ne s'opposent pas au bilinguisme à parité horaire pour les langues régionales **dans le service public**.

A noter : la jurisprudence du Conseil constitutionnel a donné raison aux 61 députés contestataires qui ont déposé recours au sujet de la loi Molac. Ce sera l'édito de la prochaine Lettre du DDEN.

8/Renouvellement :

-Etat des cotisations 2020, cas des départements 04- 13- 20b :

Unions 04 et 20b : Ces deux Unions qui n'ont pas versé de cotisation en 2020 ne peuvent plus être membres de la Fédération. Si elles souhaitent se reconstituer, elles devront en refaire la demande conformément aux statuts et règlement intérieur.

Un courrier leur sera envoyé en ce sens. **Cette décision est adoptée, une seule abstention** : Dominique Roblot.

-Pour l'ex-Union 13 qui non plus n'a aucune cotisation enregistrée pour 2020 à la Fédération :

L'assignation qu'elle a déposée en référé prévu initialement le 4 mai est renvoyée au 11 juin.

-Fichier FUD :

L'avocat de la Fédération a signalé que par ses statuts et sa reconnaissance d'association d'utilité publique, elle doit **produire l'état de ses adhérents** fournis par ses Unions.

Il est à noter aussi un écart important entre le nombre de **cotisants** et le nombre d'**abonnés** à la revue « *Le Délégué* ».

C'est à la **Fédération des DDEN** qu'il revient de **défiscaliser** et non aux Unions. Certaines Unions défiscalisent le coût de la revue « *Le Délégué* », la considérant comme outil de formation.

Le fichier FUD est reconstitué depuis 2009, mais depuis 2013, il est tombé en désuétude, les différents Présidents en place ne l'ayant plus validé. Pourtant son existence est bien mentionnée dans le guide du trésorier. Il serait bon de le **réactiver** et d'y ajouter en plus les adresses internet tout en veillant à respecter le Règlement Général Européen de Protection des Données (**RGPD**) et en informant les Unions.

La décision de réactiver le FUD sera soumise au vote du Congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Si la décision est prise à l'unanimité par le Congrès, elle sera intégrée dans les statuts de la Fédération.

9/Révision des statuts et règlement intérieur :

Les **statuts** de la Fédération datent du 6 juin **1974** et le **règlement intérieur** a été adopté en Congrès le 9 juin **2018**. Cela est devenu nécessaire de les actualiser en fonction des obligations de fonctionnement, des mesures d'économie liées à la perte, depuis des années, des effectifs : tenue des fichiers, état des cotisations, fréquence des Congrès, fréquence de publication du « *Délégué* » (Voire même possibilité de le diffuser en numérique).

Une commission tripartite de révision des statuts et règlement intérieur sera mise en place début septembre. Elle devrait être composée de 4 ou 5 **Conseillers fédéraux**, 4 ou 5 **Membres d'honneur**, 4 ou 5 **Membres des Unions**. Elle sera appelée à travailler à la révision entre septembre 2021 et le Congrès de 2022, suite aux modalités à définir lors du prochain Conseil fédéral. Les propositions seront soumises aux unions, au fur et à mesure du travail de la commission, Un vote sera proposé en **Assemblée générale extraordinaire ou Congrès de 2022**.

La décision est adoptée à l'unanimité.

10/Trésorerie :

Une nouvelle **fiche de demande de remboursement** sera élaborée par la Trésorerie.

-Rapport financier :

La Trésorière, Françoise Riss, faisant actuellement le point en présentiel avec le comptable, le **rapport financier** sera présenté au **prochain Conseil fédéral**.

-Cotisations DDEN 2021 :

4611 cotisations d'adhésions ont été versées pour 2021 à ce jour et **4566** abonnements au « *Délégué* », par **53** Unions, ce qui montre qu'un certain nombre d'Unions n'ont toujours **rien versé** à la Fédération.

En 2020, 900 adhésions en moins par rapport à 2019.

-Cotisations organisations amies :

Problème posé par la cotisation à verser à **Solidarité Laïque** qui demande une somme de **2900** euros (le double par rapport à 2019). Jusqu'en 2019, la cotisation était neutralisée par les encarts publicitaires figurant dans la revue « *Le Délégué* ». Solidarité Laïque n'a pas payé son encart publicitaire paru dans « *Le Délégué* » en 2019. En conséquence, la décision de ne pas payer cette somme est **adoptée à l'unanimité**.

-Projet de budget 2022 :

Ce budget prévisionnel sera à présenter au Congrès d'Obernai.

Propositions à soumettre aussi au Congrès :

- La défiscalisation devrait être assurée par la Fédération.
- L'adhésion, qui correspond à la cotisation inclut un abonnement.

Fin de la séance à 12h20.

Eddy Khaldi, Président

Chantal Detrez, Secrétaire générale adjointe.